REPUBLIQUE DU BENIN

Action Sociale pour l'Eradication de la Pauvreté
(Association à but non lucratif)
N° d'enregistrement 2007/095/SG/STCCD du 27 Septembre 2007.
N° 673 MCRI/DPDS/SPAA du 28 novembre 2011.
01 BP: 9014 Porto-Novo BENIN Tél:(229) 97 58 56 18 / 96 32 49 62 / 94 33 74 13)
Email:asepong@yahoo.fr Site : www.asepong.org
www.facebook.com/solidaritehumanitaire.enfantbenin.3
Quartier Akonaboè, dans la von en face Hôtel « La Capitale » 5ème Arrondissement Porto-Novo

N°03/DG/SA/DE/PCA/26

COMMUNIQUÉ DE L'ONG ASEP

SUSPENSION DU RECRUTEMENT ET DU DEPLOIEMENT DES TRAVAILLEURS BENINOIS VERS CERTAINS PAYS DU GOLFE : L'ONG ASEP SALUE LA DECISION ET APPELLE A DES REFORMES DURABLES

L'ONG Action sociale pour l'éradication de la pauvreté vétérinaire (ASEP), par la voix de son Directeur Exécutif, DieuDonné WEKOKPAME, accueille avec satisfaction le communiqué de l'Ambassade de la République du Bénin au Koweït, en date du 19 octobre 2026, annonçant la suspension de la mise en route des travailleurs béninois vers le Koweït, les Émirats arabes unis et le Bahreïn.

Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre des réformes engagées par le Gouvernement pour un meilleur encadrement du secteur du placement de la main-d'œuvre à l'étranger, constitue une décision salutaire et une avancée importante dans la protection de nos compatriotes contre les abus liés au recrutement et à l'emploi à l'international.

L'ONG ASEP y voit également une réponse aux multiples alertes, dénonciations et interpellations formulées depuis plusieurs années par des organisations de la société civile sur les conditions préoccupantes dans lesquelles certains Béninois sont recrutés, convoyés et employés dans ces pays.

En effet, derrière les promesses d'emplois rémunérateurs et de meilleures perspectives économiques se cachent parfois des réalités particulièrement difficiles. De nombreux témoignages font état de recrutements opérés dans des conditions peu transparentes, de frais de placement exorbitants imposés aux candidats, de promesses salariales non respectées et de contrats dont les clauses ne correspondent pas toujours aux engagements initialement présentés aux travailleurs.

À ces pratiques s'ajoutent, dans certains cas, la confiscation des documents de voyage, les retards ou défauts de paiement des salaires, les restrictions à la liberté de mouvement, les conditions d'hébergement et de travail dégradantes, ainsi que diverses formes de pressions et d'exploitation. Certains compatriotes se retrouvent ainsi dans une situation de grande vulnérabilité, sans véritable possibilité de recours, loin de leurs familles et parfois privés des moyens nécessaires pour organiser leur retour au pays.

Pour l'ONG ASEP, il est inacceptable que la recherche légitime d'une vie meilleure conduise des citoyens béninois à subir des traitements portant atteinte à leur dignité et à leurs droits fondamentaux.

La mobilité professionnelle internationale doit être une opportunité d'insertion et d'épanouissement, et non un mécanisme d'exploitation de la vulnérabilité économique de nos populations.

C'est pourquoi l'ONG ASEP salue particulièrement la décision de suspendre non seulement les départs, mais également les actes susceptibles de faciliter ces recrutements, notamment la certification des casiers judiciaires destinés à cet effet. Cette disposition traduit la volonté de soumettre désormais les opérations de placement à un contrôle plus rigoureux.

Toutefois, l'ONG estime que cette suspension doit constituer le point de départ d'une réforme profonde et durable. Elle invite le Gouvernement à :

- Renforcer le contrôle et l'agrément des agences et structures privées de recrutement et de placement de main-d'œuvre à l'étranger ;
- Diligenter des investigations sur les pratiques des réseaux et intermédiaires impliqués dans les recrutements abusifs ;
- Mettre en place un mécanisme efficace de recensement, d'assistance et de protection des compatriotes déjà présents dans les pays concernés ;
- Faciliter le retour des travailleurs victimes d'exploitation ou de mauvais traitements ;
- Garantir la transparence des contrats, des rémunérations et des conditions de travail avant tout départ ;
- Associer davantage les organisations de la société civile aux réflexions et aux mécanismes de protection des travailleurs migrants.

L'ONG ASEP encourage également les compatriotes à faire preuve de la plus grande vigilance face aux offres d'emploi à l'étranger, à éviter les recrutements clandestins et à exiger toutes les garanties administratives et contractuelles avant de s'engager.

La protection des travailleurs béninois ne saurait être une préoccupation circonstancielle. Elle doit devenir une exigence permanente de l'action publique. Aucun emploi, aucune promesse de rémunération et aucune perspective migratoire ne devrait justifier le sacrifice de la dignité humaine.

L'ONG ASEP réaffirme sa disponibilité à accompagner toutes les initiatives visant à prévenir les abus, à protéger les travailleurs migrants et à promouvoir une migration professionnelle sûre, régulière et respectueuse des droits humains.

Fait à Porto Novo, le 04 novembre 2026

Ampliation

- Présidence de la République du Bénin

- Ministère des Affaires étrangères, en charge de l'Intégration des Afro-descendants (MAE).

- Ambassade du Bénin au Koweït

Le Directeur exécutif

Wékokpamè Dieu donné